

un préalable et un règlement préalable selon ses propres paroles? Il a déclaré qu'il avait l'intention de faire pression pour obtenir une solution accélérée de ce problème indépendamment des négociations globales. Il a dit que le problème doit être résolu avant, non après, non pendant, non un de ces jours. Voici en quels termes s'est exprimé le président: «... doit être résolu avant que nous ne présentions au Sénat les résultats des négociations globales». Si ce n'est pas là une condition préalable de la part du président des États-Unis, je ne sais pas comment l'appeler autrement.

Qu'est-ce que le député peut conclure au nom de ses électeurs quand il apprend que l'ambassadeur du Canada à Washington, M. Gotlieb, à la demande du ministre du Commerce extérieur, et probablement au su du premier ministre, même si celui-ci prétend ne pas savoir grand-chose ces jours-ci, a proposé au gouvernement des États-Unis que le Canada et les États-Unis nomment conjointement des représentants pour régler notre conflit au sujet du bois? Comme l'ont dit les représentants de l'industrie américaine et le président des États-Unis: «Cette question doit non seulement être réglée, mais elle doit l'être avant que nous présentions au Sénat les résultats des négociations globales.» Il ne s'agit donc pas de croire ou non le ministre du Commerce extérieur. Il s'agit plutôt de le renseigner et de le sensibiliser à la dure nature de ces négociations parce qu'il est, de toute évidence, encore bien naïf. Le ministre a besoin de conseils. Il s'agit du même ministre qui a perdu l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve en présentant une carte du Canada. Personne ne doit donc s'étonner qu'il ne comprenne pas la signification de la lettre dans laquelle le président des États-Unis disait: «Avant que le gouvernement ne ratifie l'accord, nous devons régler dans l'intérêt des États-Unis le problème des exportations canadiennes de bois résineux à notre pays.» Si ce n'est pas une condition préalable, le député peut-il me dire quel autre mot on peut trouver dans le dictionnaire pour décrire la situation?

M. Brisco: Ce que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe ne semble pas vouloir reconnaître, c'est que la question des droits compensateurs, qu'il s'agisse des produits forestiers, de l'acier, des pommes de terre ou des petits fruits, revient souvent sur le tapis. La question n'est jamais réglée définitivement. Elle a déjà été à l'étude, elle l'est maintenant et, qui sait, elle pourrait l'être encore un jour. Indépendamment de toutes discussions, le député devrait savoir qu'une décision négative se profile déjà à l'horizon, et en fait même avant cela, pour l'industrie du bardeau. Le député ne s'en soucie cependant probablement pas vraiment, puisqu'il n'a pas de ce cèdre dans sa circonscription. Il ne sait même pas à quoi ressemble un cèdre. Mais nous, en Colombie, nous avons une petite idée de cette industrie et de ce que peut entraîner une décision négative.

Si l'on replace les remarques du député dans le contexte de ses précédentes remarques à propos de la politique énergétique, des médicaments non brevetés et du déficit commercial dont il ignore manifestement que nous sommes victimes dans le domaine des technologies de pointe, on est amené à avoir de sérieux doutes. Le député n'était certainement pas en Alberta pour voir la détérioration de toute cette province entraînée par

le Programme énergétique national. J'y étais, et je l'ai vu. J'ai assisté à cet effondrement.

M. McKenzie: Soixante mille emplois perdus.

M. Brisco: Cela ne fait ni chaud ni froid au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Mais j'ai assisté à cette évolution, et j'ai vu le renversement de la tendance. Ce renversement c'est produit aussitôt que le gouvernement actuel a été élu. Il s'est produit avant même l'annulation du Programme énergétique national, en prévision de son annulation.

M. Tobin: Puis-je répondre à cela, monsieur le Président?

M. Brisco: Je voudrais passer à ce que le député...

Le président suppléant (M. Paproski): Il vaudrait mieux faire vite, parce qu'il ne reste que 30 secondes.

M. Brisco: Nous sommes le seul pays du monde occidental à bloquer la recherche dans le domaine de l'industrie pharmaceutique à nos propres dépens et à aggraver un déficit de 12 milliards de dollars qui s'accroît au rythme de 15 p. 100 chaque année dans le domaine de la recherche et de la technologie.

M. Tobin: Je serai très bref, monsieur le Président, mais je vous signale que la question du député a duré 4 ou 5 minutes.

Je trouve regrettable qu'un député de Terre-Neuve, qui a des usines de pâtes dans sa circonscription, pas les fabriques de bardeaux de cèdre de la circonscription du député, doit parler au nom de ses électeurs parce qu'il s'entête à faire passer sa loyauté envers son parti et son programme politique avant ses devoirs envers ses électeurs et le secteur qui leur procure leur gagne-pain. C'est bien triste de voir des députés de Terre-Neuve se sentir obligés de veiller à défendre les intérêts de la province de la Colombie-Britannique dans cette enceinte, parce que les députés de cette province ne se sont pas opposés mais ont au contraire donné un timide appui à la position du gouvernement qui ne tient pas debout.

Le député sait que pour que le gouvernement des États-Unis obtienne du comité sénatorial des finances qu'il autorise les pourparlers sur le libre échange—et ce fut très juste puisque le vote était 10-10—le président a dû dire au sénateur Packwood: «Je vais résoudre le problème que vous avez à propos de l'importation de résineux canadiens aux États-Unis et je vous le promettais par écrit». Trois semaines plus tard, il y a juste cinq jours, la lettre est arrivée. Le président des États-Unis déclare que la question doit être résolue par des négociations bilatérales, mais que si l'on n'y parvient pas, alors il prendra les mesures qui s'imposent et qu'il peut prendre en vertu des lois américaines. C'est la réalité. Le député n'appelle peut-être pas cela du bradage, il ne dit peut-être pas que les intérêts de ses électeurs ont été sacrifiés pour que commencent les discussions sur le libre-échange, mais moi je le dis.

Je suis persuadé que les habitants de Colombie-Britannique remercient parfois Dieu qu'il y ait des députés prêts à défendre toutes les régions du Canada, pas seulement leur propre province, alors que d'autres députés estiment que leur devoir est de défendre leur parti et non leurs électeurs.

Le député est ici pour représenter la Colombie-Britannique à la Chambre des communes. Les électeurs ne veulent pas être représentés par des gens qui s'excusent, ne l'oubliez jamais.